

Décision Générale colonial

Décision n° 767 11 juillet 1952

n° 767 11

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 11 juillet 1952
Numéro JO n° 8 du 01/08/1952	Date du numéro 1 août 1952

TEXTE INTÉGRAL

Pour compter du 1er juin 1952, le salaire mensuel de M. Landru (Gaston), comptable auxiliaire du Service des Travaux publics (Usine Electrique), est porté à quarante mille francs (40.000 fr.), exclusif de toute indemnité y compris Celles pour charges de famille.